

A l'hôpital George Sand, le personnel extra hospitalier s'est mobilisé le 17 mai 2006 pour garder ses 20 mn de pause payée.

Au Centre Hospitalier George Sand, le directeur par note interne, informe le personnel travaillant sur l'extra hospitalier qu'il devra rendre ½ h de temps de travail C'est remettre en cause unilatéralement l'accord 35 h qui stipule qu'un temps de pause de 20 mn est accordé à ce personnel, lui permettant de prendre son repas. Ce temps est considéré comme temps de travail dans la mesure où les agents concernés restent sur leur lieu de travail et demeurent à disposition de l'employeur.

A l'appel de la CGT, 35 personnes se rassemblent et dénoncent, lors d'une entrevue avec la direction la remise en cause de cet acquis et le non respect de la procédure.

Le personnel consulté reste mobilisé sur la suite à donner tant qu'il n'aura pas obtenu satisfaction sur le maintien de cet acquis.